



Agent de Prévention et de sécurité Maintien et actualisation des compétences (MAC)

DUREE

31 heures (4 jours) – Dispense de 7 heures possible si certificat SST, ou équivalent, à jour, soit une formation de 24 h

PREREQUIS

- Etre titulaire d'une carte professionnelle (CAR) ou d'une autorisation d'entrée en formation (PRE) délivrée par le C.N.A.P.S.
- Maîtriser la langue française – Niv.B1
- Etre titulaire de la carte SST en cours de validité ou équivalent

NOMBRE DE STAGIAIRES

De 4 à 12 stagiaires

DISPOSITIFS D'ACCES

- Plan de développement des compétences
- Pôle emploi

PEDAGOGIE

- Formation dispensée en présentiel
- Cours théoriques et exercices de mise en pratique

EVALUATION ET VALIDATION

- Evaluation préalable à l'entrée en formation (questionnaire de 10 questions)
- Evaluation théorique et pratique en cours de formation
- Délivrance d'une attestation de suivi du stage de maintien et d'actualisation des compétences (MAC)

OBJECTIFS

Maintenir et actualiser les compétences des Agents de Prévention et de Sécurité et obtenir le renouvellement de la carte professionnelle par le CNAPS

PUBLIC CONCERNE

Tout Agent de Prévention et de Sécurité souhaitant maintenir ses compétences et renouveler sa carte professionnelle

CONTENU

- Les gestes élémentaires de premier secours (possibilité de dispense)
- Le cadre juridique de l'intervention de l'Agent Privé de Sécurité
- Les compétences opérationnelles générales
- Les compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes

TEXTES DE REFERENCE

décret 2005-1122 et son arrêté du 27 juin 2017.

CODE RNCP : 35126

TARIF

336 € TTC pour la session de 24 heures
420 € TTC pour la session de 31 heures

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

servicecommercial@afmae.fr